

Exigences en matière de santé et de sécurité pour les salons professionnels en personne de PPC

POLITIQUE SUR LA VACCINATION

OBJET

La santé et la sécurité des participants à nos événements, de nos employés et du personnel des événements sont d'une importance capitale. Nous avons également l'obligation de contribuer à prendre des mesures qui permettent de protéger la communauté en général, surtout les personnes qui ne sont pas en mesure de se faire vacciner contre la COVID-19.

Nous savons que la COVID-19 et ses variants présentent un risque grave pour la santé publique de nos collectivités, et qu'ils continueront de le faire. Le variant Delta a changé les règles du jeu, malgré le nombre croissant de personnes vaccinées. En outre, les événements intérieurs en personne posent des défis de sécurité particuliers, surtout lorsqu'il y a un grand nombre de participants, l'éloignement physique est difficile, il pourrait y avoir un contact prolongé avec d'autres participants et le nombre de cas locaux continue d'atteindre des sommets inacceptables.

Hormis ces responsabilités éthiques, nous avons également l'obligation juridique de prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer un milieu de travail sécuritaire. Nos membres et les participants à nos événements s'attendent aussi à ce que les événements soient exploités de manière sécuritaire.

Les spécialistes médicaux ont déclaré clairement que la vaccination complète est une étape que nous pouvons et devrions prendre, pour aider à réduire les risques liés à la COVID-19 et à ses variants. Notre évaluation des risques a conclu que l'exigence que les participants à nos événements et le personnel soient entièrement vaccinés est une réponse proportionnelle à ces risques.

Les ordonnances de santé publique continuent de changer. De temps à autre, elles peuvent exiger la vaccination obligatoire comme question de droit. Mais pour l'instant, nous croyons qu'une exigence de vaccination obligatoire est une mesure raisonnable et responsable que nous devrions adopter pour nos événements en personne. Elle nous aidera à atteindre l'objectif continu du retour à la normale.

PORTÉE ET APPLICATION

La présente politique s'applique aux participants à un événement en personne âgée de 12 ans ou plus. Cela inclut nos participants, nos employés et nos bénévoles.

Elle est sujette aux ordonnances de santé publique pertinentes, qui peuvent imposer des restrictions à nos événements en personne comme une limite au nombre de participants, le port du masque, la vaccination obligatoire et une exigence de produire une preuve de vaccination.

L'application de cette politique sera éclairée par les orientations à jour de la santé publique et de l'industrie.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique s'applique aux événements en personne qui ont lieu le 1^{er} octobre 2021 ou après.

POLITIQUE

Ordonnances de santé publique

Nous sommes engagés à offrir des événements qui sont sécuritaires et qui se conforment à toutes les ordonnances de santé publique pertinentes. En cas de conflit entre la présente politique et une ordonnance de santé publique, les modalités de l'ordonnance s'appliqueront.

À l'heure actuelle, la majorité des provinces et des territoires exigent la vaccination complète comme condition préalable à la participation à de grands rassemblements, et surtout aux rassemblements intérieurs. Nous suivrons bien sûr les ordonnances de santé publique qui s'appliquent à nous. Cela peut dans certains cas limiter notre capacité à prendre des mesures d'adaptation pour les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner pour une raison quelconque qui est reconnue par les droits de la personne comme des motifs protégés. Les mesures d'adaptation sont abordées en plus de détail plus loin.

Vaccination

Les participants à nos événements en personne doivent être entièrement vaccinés contre la COVID-19. L'expression « entièrement vaccinée » désigne une personne qui a reçu au moins deux doses de vaccins approuvés par le gouvernement du Canada, au moins 14 jours avant le début de l'événement. Si vous avez reçu un vaccin approuvé par le gouvernement du Canada comme vaccin à dose unique, une seule dose de ce vaccin suffit. Si le gouvernement du Canada recommande des doses supplémentaires ou des rappels, vous devrez recevoir ces doses ou rappels pour être considéré comme entièrement vacciné en vertu de la présente politique.

Preuve de vaccination

Avant l'événement ou à votre arrivée, vous devrez produire une preuve de vaccination complète, en plus d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement.

La documentation acceptable doit avoir été émise par l'autorité de santé publique qui a administré vos vaccins. Selon l'autorité de santé publique, il peut s'agir d'une carte de vaccination numérique ou physique, un registre de vaccination sécurisé ou un reçu ou registre de vaccination du fournisseur de soins de santé qui vous a vacciné.

Nous nous réservons le droit d'examiner et de confirmer l'acceptabilité de la preuve que vous présentez.

Mesures d'adaptation

Nous reconnaissons et respectons notre obligation juridique de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes qui ne sont pas en mesure de se conformer à la présente politique en raison d'une caractéristique protégée par les lois sur les droits de la personne qui les empêchent de recevoir un vaccin. Les demandes de mesures d'adaptation doivent être présentées au moins cinq jours ouvrables avant le début d'un événement.

Pour préciser, l'obligation de prendre des mesures d'adaptation ne survient que si la raison pour laquelle vous n'êtes pas entièrement vacciné est attribuable à un motif protégé, comme une condition médicale ou une croyance religieuse sincère. Le choix personnel ou le scepticisme quant à l'efficacité des vaccins n'est pas protégé par les droits de la personne et il n'y a aucune obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes non vaccinées à ce titre.

Les mesures d'adaptation seront considérées au cas par cas. Si nous pouvons maintenir la sécurité au moyen d'une série de mesures, autres que la vaccination complète, sans causer de difficultés indues pour nous et les personnes qui participent à nos événements, nous étudierons ces mesures de rechange. Elles peuvent inclure une certaine combinaison d'antigènes négatifs ou de test PCR pris 48 heures ou moins avant l'événement, les masques, l'éloignement physique ou offrir la participation virtuelle lorsqu'il est pratique ou possible de le faire, à notre discrétion. Le caractère raisonnable dépendra des circonstances particulières de l'événement, des facteurs externes et des besoins des participants, entre autres.

Nous discuterons de la situation avec quiconque demande une mesure d'adaptation, notamment la raison pour laquelle elle n'est pas en mesure de se faire entièrement vacciner, la preuve de toute condition fournie par la personne et les mesures d'adaptation qui pourraient être appropriées.

Quiconque demande une mesure d'adaptation doit fournir des documents à l'appui de sa demande. Dans le cas d'une mesure d'adaptation médicale, cela veut dire des documents de votre fournisseur de soins de santé qui indiquent que vous n'êtes pas en mesure d'être entièrement vacciné et qui satisfont aux exigences découlant des ordonnances de santé publique pertinentes. Veuillez ne pas fournir de diagnostic ou autres renseignements médicaux.

Si un test négatif est fourni au lieu de la vaccination, vous serez responsable de tous les coûts associés au dépistage. Vous devez fournir la documentation du test négatif de votre fournisseur de soins de santé. Les tests autoadministrés ne suffisent pas.

Protection des renseignements personnels et sécurité

Nous sommes engagés à collecter la quantité minimale de renseignements personnels qui est nécessaire pour assurer la conformité à la présente politique et pour aider à assurer la sûreté de nos événements. Nous ne communiquerons pas ces renseignements à des tiers, et nous ne les conserverons pas une fois que nous avons confirmé votre admissibilité à l'événement.

Les renseignements concernant votre participation à l'événement qui est enregistrée aux fins de recherche des contacts n'incluront pas la documentation fournie pour prouver que vous êtes entièrement vacciné ou le test négatif que vous avez fourni.

Les renseignements personnels que nous recueillons pour administrer cette politique ne serviront qu'aux fins de la présente politique ou comme l'exige la loi (par exemple, une ordonnance de santé publique qui peut exiger que les renseignements soient collectés, utilisés ou communiqués à des fins différentes).

Nous traiterons ces renseignements comme des renseignements de nature délicate et emploierons des méthodes de sécurité raisonnables pour en assurer le stockage sécuritaire.

Notre personnel sera formé pour ne poser que les questions requises pour l'application de la présente politique.

Nous pouvons conserver des données statistiques, mais dans ce cas, nous les anonymiserons, de sorte qu'elles ne vous identifient pas.

Si vous ne consentez pas à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de vos renseignements personnels, comme l'envisage la présente politique, vous êtes libre de refuser de participer aux événements. Votre participation à un événement et votre présentation de renseignements concernant votre vaccination ou l'état de vos tests constituent votre consentement à notre collecte, utilisation ou communication de l'information aux fins prévues par la présente politique.

Les renseignements personnels que nous collectons auprès de vous sont gérés conformément aux modalités de notre politique sur la protection des renseignements personnels. En cas de conflit entre la présente politique et notre politique sur la protection des renseignements personnels, les modalités de la présente prévaudront et gouverneront.

Remboursements

Si vous n'êtes pas entièrement vaccinés et ne pouvez pas produire un test négatif de la manière envisagée dans la présente politique, vous ne pouvez pas participer à l'événement. Vous pouvez communiquer avec nous pour vous informer d'un remboursement des frais que vous nous avez versés relativement à l'événement donné.

EXAMEN DE LA POLITIQUE

Les nombres liés à la COVID-19 sont sujets à changer, tout comme les ordonnances de santé publique. La présente politique sera donc assujettie à un examen régulier et à une révision suivant les circonstances.

PERSONNE-RESSOURCE

Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation relativement à la présente politique, ou si vous avez d'autres questions à ce sujet, veuillez communiquer avec Jonathan Strauss à jonathan@pppc.ca.

AUTRES POLITIQUES SUR PLACE

La priorité de PPPC pour le retour aux événements en personne consiste à assurer la santé et la sécurité de tous les participants. Toutes les lignes directrices de santé actuelles seront respectées, avec l'ajout des exigences suivantes :

Exigences pour les exposants ou les participants individuels

Chaque participant doit s'évaluer avant de se présenter à l'événement. Il est interdit à quiconque manifeste des symptômes ou présente des risques de participer à l'événement. Vous trouverez un exemple du document d'évaluation [ici](#).

Tous les participants doivent se désinfecter les mains et toujours porter un masque pendant qu'ils sont sur les lieux. Des postes de désinfection seront disponibles dans toutes les zones publiques, et les participants sont invités à se laver souvent les mains.

L'éloignement physique doit être maintenu dans toutes les zones. L'inscription préalable des participants sera obligatoire et l'utilisation de postes de balayage individuel des insignes sera encouragée.

Le dénombrement des participants sera effectué en temps réel pour s'assurer qu'un nombre maximum de participants et d'employés n'est pas dépassé pour la taille de la salle du salon professionnel à un moment donné.

Si une réception est organisée, les méthodes de service d'aliments et de boissons seront employées de manière à minimaliser le contact et à offrir beaucoup d'espace pour l'éloignement durant le réseautage. Remarque : à l'heure actuelle, aucune politique provinciale n'autorise les réceptions debout.

Exigences relatives aux kiosques d'exposants

Pour chaque kiosque de 10' x 10', deux représentants du personnel seront autorisés à la fois; quatre représentants seront autorisés pour les kiosques de 10' x 20'. Les quarts de travail sont autorisés.

Des affiches seront posées partout sur les lieux afin d'encourager la désinfection fréquente et rappeler l'obligation de maintenir l'éloignement physique. Les exposants sont invités à créer une circulation directionnelle claire dans leurs locaux pour permettre aux participants de maintenir leur distance dans l'espace.

Nous recommandons des options sans contact pour les documents d'information lors de l'interaction avec les participants, limitant l'échange de papier et d'autres objets. Le personnel du local doit nettoyer ou désinfecter souvent les lieux, surtout les zones souvent touchées et du désinfectant pour les mains doit être offert à tous les exposants. Les exposants seront responsables de maintenir un niveau de désinfection élevé dans l'espace de leur kiosque.